

Vademecum DE danse formation continue

ATTENTION : document à conserver

Ce document contient les informations administratives dont vous aurez besoin pour votre inscription ou réinscription à l'isdaT et pour la bonne compréhension de votre statut.

Principes d'inscription

Modalités d'inscription à l'isdaT

Rappel, pour les DED1, vous devez avant le 30 juin 2021 confirmer votre engagement dans la formation en revoyant les documents demandés dument signés avant le 30 juin 2021.

Les inscriptions ou réinscriptions s'effectueront en deux temps.

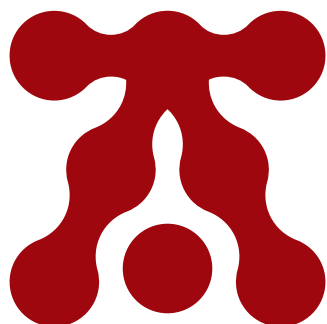
1^{er} temps

Pour cette inscription, merci d'anticiper et d'envoyer dès que possible **UNIQUEMENT** par mail à martine.truong@isdat.fr les documents suivants (s'ils n'ont pas déjà été fournis pour l'année à venir) :

- une attestation d'assurance responsabilité civile ou assurance scolaire, couvrant les dommages que vous pourriez causer aux tiers dans le cadre de vos études ; attention, **elle doit vous couvrir au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2021, effectuez les démarches dès maintenant ;**
- pour les étudiant·es étranger·es hors UE : votre titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement ;
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport si vous ne l'avez pas déjà fournie
- tous les documents demandés dans le dossier d'inscription et que vous n'auriez pas déjà fournis (certificat médical, livret de formation à jour etc.).

2^e temps

À l'isdaT dans nos bureaux au 12, place Saint-Pierre sur rendez-vous. Un planning sera établi. **Vos dates et horaires d'inscription seront communiqués lors de la journée de rentrée, le 2 septembre à 9h pour les DED2 et le 6 septembre à 9h pour les DED1, un planning sera affiché à l'entrée des studios sur le panneau isdaT.**



Pour cette inscription, merci de vous munir des documents suivants :

- si elle n'a pas déjà été fournie, une attestation d'assurance responsabilité civile couvrant les dommages que vous pourriez causer aux tiers dans le cadre de votre formation ; attention, elle doit vous couvrir au plus tard à compter du 1^{er} septembre 2021, effectuez les démarches dès maintenant ;
- une attestation de couverture sociale pendant toute la durée de la formation ;
- l'attestation d'inscription à l'université, en licence s'il y a lieu ;
- pour les étudiant-es étranger-es hors UE : votre titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement ;
- une photocopie de votre carte d'identité ou passeport si vous ne l'avez pas déjà fournie ;
- tous les documents demandés dans le dossier d'inscription et que vous n'auriez pas déjà fournis (certificat médical, livret de formation à jour etc.).

Avant le RDV d'inscription, veuillez transmettre à Naïg Ménesguen, coordinatrice de la formation professionnelle continue, naig.menesguen@isdatt.fr :

- une attestation de prise en charge du coût de la formation par votre employeur ou organisme financeur ;
- OU une attestation de non prise en charge (employeur, OPCA ou pôle emploi) ainsi qu'un chèque (déjà rédigé et signé) établi à l'ordre du Trésor Public pour vos frais de formation.

Attention : en cas de non prise en charge, si vous souhaitez régler en plusieurs fois il est impératif de le préciser au moment où vous prenez rendez-vous pour votre inscription, en informant par mail Naïg Ménesguen car une convention de paiement doit être rédigée et signée par la direction de l'isdatt en amont.

Rappel des tarifs en cas de non prise en charge :

- UV 1 Histoire de la danse = 275,00 €
- UV 2 Anatomie/Physiologie = 275,00 €
- UV 3 Formation Musicale = 550,00 €
- UV 4 Pédagogie = 2000,00 €

En cas de prise en charge financière de votre formation, vous devrez veiller particulièrement à émarger pour tous les enseignements et toutes les activités pédagogiques de l'année.

Modalités d'inscription à l'UT2J (facultative)

Si vous êtes nouvellement admis-e à l'isdatt ou si vous vous réinscrivez à l'université

Les stagiaires qui le souhaitent peuvent préparer une licence en même temps que leur DE danse. L'organisation des parcours de formation du diplôme d'État s'effectue en partenariat avec l'Université Toulouse – Jean Jaurès.

Une convention avec l'Université partenaire permet à l'unité danse de l'isdatt, d'offrir aux étudiant-es et aux stagiaires de réaliser un programme de Licence-DE articulé en deux ans et ainsi d'obtenir conjointement au DE un diplôme universitaire de Licence (BAC + 3).

L'inscription en licence n'est pas obligatoire, mais fortement conseillée puisque tous les cours sont communs aux deux diplômes à l'exception d'une UE

« danse cirque connaissance du patrimoine – pratique scénique » et du certificat d'informatique C2i.

La licence concernée s'intitule : **licence mention Arts du spectacle parcours danse, pédagogie interprétation** de l'UFR Lettres, philosophie, musique, département Art&Com.

Conditions préalables d'inscription en licence

Avoir obtenu le baccalauréat au plus tard en 2020.

Les stagiaires désireux de s'inscrire en licence devront **l'avoir signifié dès la confirmation de leur inscription, fin juin**, à l'unité danse de l'isdaT à martine.truong@isdat.fr

Une liste avec vos coordonnées est établie par année et envoyée à Mme Ducrocq (secrétariat de la licence). Elle vous contactera par mail mi-juillet 2021. Vous devrez alors lui signaler que vous êtes en Formation Continue et sans attendre, contacter le bureau de la formation continue de l'UT2J (sfcutm@univ-tlse2.fr) pour faire établir un devis. Vous remettrez celui-ci à votre organisme de prise en charge (pôle emploi, la région, l'AFDAS, uniformation...). La réponse écrite de cet organisme sera à retourner à l'Université qui établira un échéancier pour le paiement des droits d'inscription. Des feuilles d'émargements, à remplir durant toute l'année universitaire, vous seront remises pour attester de votre présence en cours. Une fiche de liaison en deux parties, vous sera remise par le service de formation continue. Cette fiche devra être donnée à Mme Ducrocq qui pourra alors vous convenir avec vous d'un rendez-vous pour finaliser votre inscription en licence.

Pour les stagiaires l'inscription à l'Université à un coût différent et plus élevé que le coût étudiant.

N'hésitez pas à nous contacter pour la constitution de votre dossier de financement ou pour tout renseignement complémentaire. Merci de nous signaler impérativement tout changement de coordonnées.

Contacts inscription isdaT

Marie-Laure Vanderbeken : 05 31 47 19 42 / marie-laure.vanderbeken@isdat.fr
Martine Truong Tan Trung : 05 31 47 19 41 / martine.truong@isdat.fr

Veillez noter que nos bureaux seront fermés du 15 juillet au 29 août 2021 inclusivement.